

SEANCE DU 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit Mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, M. MARAIS Julien, Mme MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BAILLY Hugo, BERNARD Gaël, CHATELLIER Mickaël, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Absent : Néant

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 Mars 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

➤ Choix de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation de deux logements : lot menuiseries intérieures, isolation, plâtrerie sèche, revêtement de sol

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de la consultation qui a été engagée pour le choix de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation de deux logements communaux de la partie rez-de-chaussée (logements 1 et 2) de l'ancien Presbytère pour le lot « menuiseries intérieures, isolation, plâtrerie sèche, revêtement de sol ».

Le Conseil Municipal :

- ↳ Décide de retenir la proposition de l'entreprise SARL RENOUX BENOIT pour un montant de 26 553,00 € HT

➤ Choix de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation de deux logements : lot électricité, plomberie, sanitaire et chauffage

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de la consultation qui a été engagée pour le choix de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation de deux logements communaux de la partie rez-de-chaussée (logements 1 et 2) de l'ancien Presbytère pour le lot « électricité, plomberie, sanitaire et chauffage ».

Après analyse par la commission d'appel d'offre, des réponses reçues, et après délibération :

Le Conseil Municipal :

- ↳ Décide de retenir la proposition de l'entreprise SARL CHARRIER VINCENT pour un montant de 22 058,50 € HT

➤ Logement au 1 place du Fournil

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de la réclamation du locataire du logement 1 Place du Fournil du 15 août 2018 au 14 février 2019.

Suite au départ de ce locataire, l'état des lieux indique des dégradations pour un montant de 100 €.

Le Conseil Municipal confirme ce montant de 100 € pour les dégradations constatées dans ce logement. La somme de 100 € sera réclamée au locataire.

➤ Logement au 1 Place du Fournil (nouveau locataire)

Mme Le Maire informe le Conseil que ce logement situé au 1 Place du Fournil sera libre au 1^{er} mai 2021. Le locataire actuel du logement n° 3 au 30 Grand'Rue demande à louer cet appartement pour personne à mobilité réduite à compter du 15 mai 2021.

➤ Questions diverses

↳ Commission des impôts

Elle se réunira le mardi 30 mars à 20 h 30.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22 h

Suivent les signatures,